



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-569

#### AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2026, adopté le nouveau règlement numéro 2025-569 relatif aux démolitions d'immeubles.

Ce règlement a pour objectif de protéger les immeubles patrimoniaux, d'encadrer la réutilisation des terrains après une démolition et de veiller à la protection des locataires.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026**

---

Ann-Julie Thomas  
Greffière adjointe